



Arnaque effico astria huissier dette 2004-2007 +200%

Par **ayoukik**, le **07/11/2012 à 19:24**

Bonjour,

Merci par avance pour votre lecture et conseils

Voici mon cas :

J'ai eu une caution Locapass Astria, en 2004 (date d'entrée logement) donc la caution ne dépasse pas trois ans, soit 2007 (nous sommes en 2012).

Suite à un 'accident' de santé je n'ai pu travaillé et donc rembourser l'avance caution ni payer mon loyer. Astria a donc pris le relais. Par la suite j'ai eu d'autres incidents loyers que j'ai finalement totalement régularisé (ouf).

Par contre j'ai laissé trainé Astria qui a transmis mon dossier à Effico Sorecco. Ceux ci n'ont jamais voulu m'envoyer d'échéancier et je leur envoyais régulièrement 120 mois puis ai arrêté. Ils ont maintenant transmis mon dossier à un dossier qui a un titre exécutoire et m'a déposé des courriers mains propres dans ma boîte aux lettres pour saisie, après négociation j'ai versé 2 fois 150 euros.

Mais au vu de la somme importante : 3600 € (dont 400 euros d'intérêts) j'ai contacté Astria : je leur devais (1361 + 1163) moins les 300 euros et les plusieurs fois 120 euros le solde devrait être entre 1000 et 1500 euros, l'huissier me demande encore 3300 et j'ai l'impression de bien me faire avoir.

Sachant que j'ai perdu mon emploi et que j'attends une réponse de délai pour les impôts. L'as me propose un surendetement mais pour cette somme je trouve cela dommage.

Ma question : l'huissier peut-il saisir mon compte, n'y a-t-il pas un délai de prescription?

Sachant que les dates d'impayés sont entre juin 2004 et juin 2007?

L'huissier, Astria et Effico se renvoient la balle car Astria a "vendu" sa créance à Effico et je ne peut avoir ni détails, ni dates

Avez-vous des conseils svp??

P.s. je suis allé au TGI de Créteil (il n'y a pas trace de jugement) et ils m'ont conseillé d'aller à Nogent, sachant que l'huissier m'a dit de demander un délai à Créteil (mais ça reste un délai sur une arnaque "plus de 200%" ça dépasse l'usure.

Merci par avance pour vos conseils et ou suggestion ou questions pour en savoir plus.

(P.s. 2 : ouvert à rencontrer un avocat si tarifs raisonnables.)

Merci aussi pour votre lecture,

A vous lire

Cordialement

Ayoukik

Par **bbbj**, le **31/03/2015** à **18:14**

Bonjour alors quees que vous avez fait comme démarche je me trouve casi dans le mm pb
merci

Par **ayoukik**, le **31/03/2015** à **19:17**

Bonjour,

Bah j'ai décidé de pas me retourner conte la propriétaire donc je paye ces escrocs d'huissiers pour un logement qui a été déclaré insalubre et inlouable jusqu'au remboursement total ou surendettement, grosso modo : l'agence, l'organisme de recouvrement, l'huissier de mon département, l'huissier de la ville de ma banque pour la saisie et ma banque pour frais de saisie : ils se sont tous gavés avec interets et frais de dossiers, dommage que je n'ai pas eu droit à l'époque de toucher un héritage, enfin bon tant qu'on se retrouve pas a la rue c'est magnifique de justice

Je vous souhaite bon courage sinon contacter la dalo ou votre mairie